



PROGRAMME ADVENIR DESCRIPTIFS DES MINIMAS TECHNIQUES

CRITERES TECHNIQUES	INDIVIDUEL EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES	
PUISSANCE DE CHARGE AUTORISÉE	≤ 22KW
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE CHARGE	SOCLE DE PRISE T2 OU T2S OU E/F + DISPOSITIF DE LIMITATION DE PUISSANCE
SOUS-COMPATGE DÉDIÉ	OBLIGATOIRE
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	TGBT* PARTIE COMMUNES OU POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ OU PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS POINTS DE CHARGE
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION : CELLE-CI EST RENDU OBLIGATOIRE PAR LA LOI DEPUIS LE 13 JUILLET 2017 POUR TOUT DÉPÔT DE DOSSIERS >3,7 KW
MARQUAGE NF DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE	OUI
CARATÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES	
SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE	SI RACCORDEMENT DE LA STATION >36KVA
DISPOSITIF HEURES PLEINES/HEURES CREUSES	OBLIGATOIRE
TRANSMISSION DES DONNÉES DE CONSOMMATION	VIA WEBSERVICE ECOCO2 OU GIREVE SI TÉLÉOPÉRATION*

*TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier, etc.)

*TÉLÉOPÉRATION : le fait de disposer d'une relève à distance des données de consommation énergétiques unitaires des points de charge, à savoir à minima : heure de début/heure de fin de charge par point de charge et énergie totale délivrée pendant la recharge. Seuls les opérateurs disposant de ces données de consommation sont soumis à l'obligation de transmission au programme. Les temps de branchement ne constituent pas une donnée pertinente.